

ASS -

ARR_2024_39
Nomenclature : 5.5.3

Cessation de la délégation de signature à la Responsable du service Mobilités

Le Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-9,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024,

Vu la délibération n°2020-117 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 22 juillet 2020, portant élection du Président de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo,

Vu l'arrêté n°2023-69 en date du 23 octobre 2023, transmis au contrôle de légalité le 25 octobre 2023, portant délégation de signature à la Responsable du service Mobilités,

Considérant que Madame [REDACTED], Responsable du service Mobilités au sein de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo n'occupe plus les missions de Responsable du service Mobilités, il convient d'abroger l'arrêté de délégation de signature qui lui a été donnée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2023-69 en date du 23 octobre 2023, portant délégation de signature à Madame [REDACTED], Responsable du service Mobilités, est abrogé à compter du rendu exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés.

ARTICLE 3 : En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des services de la Communauté d'agglomération de Saintes est chargée de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire de cet arrêté est notifié à l'intéressée.

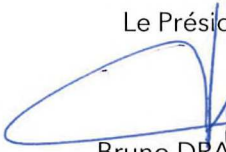

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le
et de sa publication le
et de sa notification le

- 9 JUIL. 2024

- 9 JUIL. 2024

Fait à Saintes, le **- 8 JUIL. 2024**

Le Président,


Bruno DRAPRON

SAINTES GRANDES RIVES
12 bd Guillet Moillet
17100 SAINTES
L'AGGLO